



Le Prunaysien



Sommaire

Pages

- 04 Chasse au trésors
- 05 Halloween
- 06 Expo citrouilles
- 06 Rencontre du bien-être
- 07 Escape game
- 08 Cérémonie du 11 Novembre
- 08 Vous aussi, changez de tenue
- 09 Nouveaux arrivants
- 09 Soirée ping-pong
- 10 La recyclerie du gâtinais
- 11 Bassin de rétention
- 11 Journée du patrimoine
- 12-13 Dossier : le tri sélectif
- 13 Anomalie de collecte
- 14 Noël des enfants
- 14 De la douceur pour nos aînés
- 15 Urbanisme
- 15 Recensement
- 16 L'amicale Prunaysienne
- 16 Activité ping-pong
- 17 La recette
- 17 Musée de l'aviation
- 18 Propreté du village
- 19 Travaux effectués et à venir
- 19 Eclairage public
- 19 Végétation
- 20 Agenda
- 20 Carnet
- 20 Pharmacie de garde



Congrégation des Filles de la Croix, dites sœurs de Saint-André
Une maison conventuelle, succursale de Prunay sur Essonne, fut créée au milieu de XIXe siècle par l'acquisition d'un bâtiment au sieur Hadouville, en date du 31 mai 1859, après autorisation de Napoléon III, «par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français», décret n°669 du mai 1859.
La Congrégation des Filles de la Croix, dites Sœurs de Saint-André, «reconnue» à La Puye (Vienne) en date du 28 mai 1826, avait acquis le bâtiment avec dépendances pour la somme de 4000 Francs.

Suivez l'actualité de votre ville au quotidien sur la page
Facebook @PrunaysurEssonne et sur www.prunaysuressonne.fr

Numéros de vos élus en cas d'urgence :

Patrick Pagès Mr le Maire : 06 08 69 53 74
Marc Remondin 1^{er} adjoint : 06 81 01 50 51

Mairie de Prunay sur Essonne

Tel : 01 64 99 52 17
Site : www.prunaysuressonne.fr
Mail : prunaysuressonne@orange.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 9h30 à 11h30 - Fermeture le mercredi
Sur rendez-vous le jeudi de 18h30 à 19h30

Directeur de la Publication : Patrick Pagès **Directeur de la Rédaction** : Ludovic Gervin
Comité de Rédaction : Patrick Pagès, Lorène Gourio, Evelyne Henry, Marc Remondin, Virginie Couvillers, Chantal Guizol, Claude Guizol, Ludovic Gervin



@PrunaysurEssonne



www.prunaysuressonne.fr



Le mot du Maire



Une année se termine et une autre commence,

Malgré les difficultés rencontrées dans cette période un peu compliquée due à la situation internationale, sanitaire et financière, je souhaite très sincèrement que nous puissions continuer à vivre à Prunay dans un climat plutôt serein avec une qualité de vie que nous devons préserver.

Je compte donc sur vous tous, pour participer activement au maintien de cela en étant bienveillants, tolérants et en respectant simplement son voisin. Si cela est respecté, alors, nous pourrions tous continuer à profiter de notre tranquillité.

Je tiens à remercier le personnel communal, qui œuvre tous les jours, quelquefois dans l'ombre, pour tous les efforts entrepris au quotidien dans notre commune. Je salue le travail de décoration de la Mairie-Ecole-Salle, qui permet un peu de douceur et d'émerveillement pour les plus petits.

Je souhaite une bonne installation aux nouveaux Prunaysiens, qui pourront profiter de la quiétude de notre village.

Sans oublier ceux qui sont dans la peine, ou qui se battent contre des maladies, et au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite une excellente année 2023.

Meilleurs vœux tous.

Votre Maire,

Patrick Pagès



La toute première Chasse au Trésor Prunaysienne a rencontré un franc succès.

En effet dix familles ont eu l'énergie de parcourir le village dans les moindres recoins pour trouver les indices les menant au trésor.

Toutes les félicitations à chacune d'elle pour leur motivation sans faille et leur bonne humeur.

On se donne rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles aventures

8 Octobre 2022



Puis le midi, les Prunaysiens étaient invités au dernier barbecue de l'année organisé par l'Amicale Prunaysienne.

Grâce à une météo très clémente, ce fut un moment de partage et de convivialité apprécié de tous.



Halloween aussi à Prunay

Halloween c'est l'occasion de se déguiser, partir à la recherche de sucreries et regarder des films d'horreur. Si cette fête est très populaire aux États-Unis, elle trouve son origine dans d'anciennes traditions irlandaises. Mais nos petits Prunaysiens et Prunaysiennes ont voulu comme il se doit la fêter dans notre commune.

Ce samedi 5 Novembre dans l'après-midi, un petit groupe de sorcières, citrouilles, dragons, morts-vivants et autres petites créatures est parti à la chasse aux bonbons dans les ruelles de Prunay.

Tous sont revenus avec leurs paniers bien remplis de sucreries.

Nous remercions les Prunaysiens qui ont accueilli et régalaé nos « halloweeniens ».



Expo citrouilles

Une ambiance effrayante plane sur le jardin, en effet les enfants ont déposé leurs citrouilles creusées dans le jardin de la mairie en attendant la chasse aux bonbons du village.



2^e Week - End
Du Bien-Etre
OUVERT A TOUS

A Prunay – salle polyvalente

Rencontre
avec le Bien-Etre

Les 25 & 26 Mars 2023

Autour d'un week-end, pour la 2^{ème} année,
l'Amicale Prunaysienne vous invite à venir
rencontrer thérapeutes et artisans
autour de conférences, ateliers,
soins et produits naturels.

De nombreuses surprises vous y attendent.

Réservez dès maintenant votre week-end !

A très vite





Samedi 6 Novembre dernier, les collégiens de Prunay ont été invités à la tombée de la nuit à participer à un Escape Game organisé par l'Amicale Prunaysienne.

Une première qui a beaucoup plu à nos adolescents.

Formés de deux équipes, ils avaient environ 1h pour résoudre l'énigme sans lumière et seulement avec une lampe de poche !!!

A la suite de leur enquête, ils ont pu tous goûter leurs créations culinaires tout aussi effrayantes que délicieuses en se racontant les péripéties rencontrées tout au long de cette soirée.



Le 11 novembre est le jour anniversaire de l'armistice signé en 1918. Il rend hommage à tous les morts pour la France.

Comme chaque année, Prunay a honoré ses anciens combattants. Nous avons eu le plaisir d'accueillir pour cette célébration les élèves de CP et CE1 de l'école de Prunay pour chanter la Marseillaise ainsi que 2 élèves de la classe Défense du collège de Milly la forêt.

Un bel hommage pour ces soldats morts pour la France.



Vous aussi, changez de tenue

Avec le slogan de sa nouvelle campagne de communication, le Département soutient le Sdis 91 dans le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires.

Une convention signée entre les deux entités offre en outre aux agents départementaux la possibilité de rejoindre bénévolement les soldats du feu.

De 17 à 55 ans, tout le monde peut s'engager en parallèle de son emploi ou de ses études, suivre une formation et intervenir sur le terrain au même titre que les pompiers professionnels.

En Essonne, les volontaires représentent plus de 60 % des effectifs de sapeurs-pompiers. Ils sont un maillon indispensable de la sécurité civile du territoire, au service de la population.

Pour postuler, rendez-vous sur gvec@sdis91.fr ou au poste de secours le plus proche.



Nouveaux arrivants



C'est avec plaisir que nous avons accueilli les familles ayant emménagé à Prunay récemment.

Un moment d'échange et d'informations pour faciliter leur arrivée.



Soirée Ping-Pong

Ce samedi 3 décembre à 20 h a eu lieu la reprise de l'activité ludique après 2 années de restrictions sanitaires.

Le Téléthon nous a motivé pour relancer le tennis de table et les Prunaysiens ont répondu présents.

Merci aux généreux joueurs et donateurs !!!!

La collecte des participations et des dons a été envoyée à l'organisation du Téléthon et complétée par l'Amicale Prunaysienne à hauteur de **90€** (45€ de dons et 45€ de l'amicale).

Le palmarès 2022:

- **Jeunes**
 - ♦ 1. Yoan - 2. Etan - 3. Elodie
- **Ados**
 - ♦ 1. Maxime - 2. Melinda
- **Adultes**
 - ♦ simples 1. Lambert - 2. Victor - 3. Vincent
 - ♦ doubles 4 équipes mixtes se sont disputées.

Les jeunes et ados ont été récompensés, coupes, médailles et une raquette à chaque participant.

Lots offerts par l'AMICALE et la MAIRIE.

Le verre de l'amitié sportive a clôturé la soirée.

NB: Les vétérans et adultes intéressés par ce sport peuvent nous rejoindre tous les mardis de 20 h à 22 h à la salle communale. Et c'est **gratuit !!**

Claude Guizol



Téléthon
2022



La Recyclerie du Gâtinais

La recyclerie du Gâtinais se situe dans le mouvement des ressourceries et se revendique donc du développement durable.

En tant qu'association et projet du territoire, elle respecte et défend les piliers fondateurs du développement durable.

D'un point de vue social et économique la Recyclerie du Gâtinais est un **Atelier et Chantier d'Insertion (ACI)** et vise donc à l'insertion socio-professionnelle en embauchant des personnes éloignées de l'emploi, promouvant ainsi la formation et le respect de la dignité et des droits de chacun, luttant contre toute forme de discrimination.

D'un point de vue écologique, l'association travaille à la **réduction des déchets et à leur réemploi**, minimisant ainsi l'enfouissement et la surproduction de biens. Elle offre aussi un nouveau modèle de consommation et intègre également une mission de sensibilisation au développement durable.

Au niveau de la gouvernance, la Recyclerie est une **association** et a donc une gestion désintéressée et démocratique. De plus, c'est un projet de développement local axé sur le territoire et ses besoins impliquant de multiples partenaires et parties prenantes.

L'activité de la Recyclerie repose sur ces quatre fonctions :

- Collecter
- Valoriser
- Vendre
- Sensibiliser



Cette année 2022
la recyclerie a
fêté ses 10 ans !!!!



Bonne nouvelle, la Recyclerie est maintenant Mondial Relay !!!!



Bassin de rétention



Avant travaux



Le ponton



Creusement dans les marnes



Apport de l'argile



Fin de la réalisation



Année 1, les crapauds accoucheur peuvent revenir

Le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français a détaillé dans une publication, le détail des travaux réalisés, lors de renaturation de notre mare.

La nature devrait reprendre sa place, et faune et flore devraient retrouver leur environnement.

Journée du patrimoine

Dans le cadre des journées européennes du patrimoine qui ont eu lieu le week-end du 17 et 18 septembre, une exposition intercommunale a été organisée par l'Office du tourisme de Milly la Forêt.

A cette occasion, les Prunaysiens ont pu découvrir des photographies anciennes de notre village exposées devant la mairie représentant différents lieux et vues de notre village.



Dossier : le tri sélectif

ALERTE DU SIRTOM SUD-FRANCILIEN

Poubelles jaunes : 150 000 € de perte d'écotaxes !
Pourquoi certains déchets ne peuvent y aller ?

À cause du « je-m'en-foutisme » de certains, des centaines de tonnes de déchets recyclables sont refusées chaque année par le centre de tri.

Ce qui est plus qu'horripilant quand on sait qu'un objet recyclable mal recyclé sera non seulement refusé à l'entrée du centre de tri mais condamnera toute une benne, entraînant son déclassement et son renvoi vers l'incinération avec un surcoût de 120 € la tonne, assortie d'une taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), le tout refacturé à notre collectivité. Ainsi depuis la période Covid 2020- 2021, les caractérisations sur la qualité du tri ont démontré 38.55 % de déchets recyclables qui ont été déclassés en ordures ménagères et incinérés.



Le dernier audit en novembre dernier en présence d'une délégation des élus du SIRTOM, nous avons été témoin de près de 48.45 % de déclassement où nous avons pu découvrir des vêtements, des sacs poubelles d'OM, de la litière de chat, des jouets en plastique, du verre, du bois, des gaines électriques et même des filtres à air ou des couches bébés !

Ceci représente un manque à gagner de réversion d'écotaxes de l'ordre de 150 000€ par an soit 7.50 € par habitant, une dégradation constante depuis ces 3 dernières années, ne permettant pas de faire baisser significativement les impôts des ordures ménagères.

Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions plus mais trions bien avec ces petits rappels !

Nous sommes invités à déposer en vrac dans le bac jaune du tri tous les emballages en plastique et tous les petits emballages en métal : bouteilles et flacons en plastiques, emballages métalliques, papiers, cartons et briques alimentaires. Grâce à votre geste de tri et aux nouveaux débouchés pour le recyclage, de nombreux matériaux vont être recyclés, et c'est autant de ressources naturelles qui seront économisées. Trier et recycler, c'est très bien. C'est même le principal.

Mais quitte à agir pour la planète, autant le faire dans les règles de l'art.

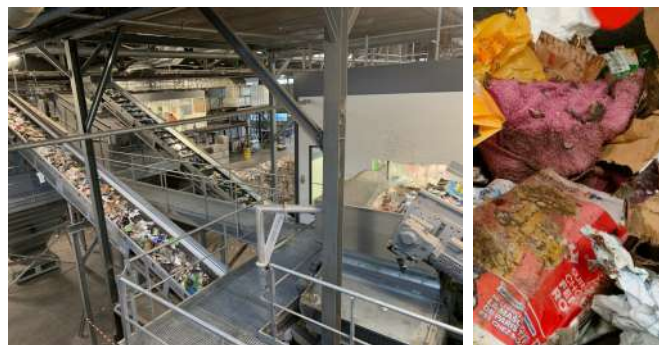
Si certains tris de nos déchets sont électroniques et/ou robotisés sur les chaînes automatiques, d'autres sont encore réalisés par de nombreux employés présents dans les centres de tri.

Jeter une bouteille en verre cassée est donc particulièrement dangereux pour eux.

En effet, une coupure est vite arrivée.

De plus, certains papiers et plastiques sont composés de produits chimiques les rendant difficilement recyclables.

Il vaut donc parfois mieux se rendre dans une déchetterie pour se débarrasser de ses ordures ou tout simplement de les jeter dans la poubelle traditionnelle.



Trois conseils pour faciliter au mieux le recyclage :

- ◆ évitez de les déchirer, plier ou froisser.
- ◆ les films plastiques enveloppant parfois ces déchets ne doivent pas être mis dans le bac jaune mais dans votre bac à ordures ménagères.
- ◆ vos livres sont en bon état, pensez recyclerie ou les boîtes à livres dans votre commune !

Voici 9 déchets à ne surtout pas jeter dans le bac jaune !

Petit à petit, la société de consommation actuelle évolue vers une consommation plus responsable et nous observons une prise de conscience collective du besoin urgent d'agir pour la préservation de l'environnement.

- LES SACS PLASTIQUES
- LES PAPIERS EMBALLAGES
- LE VERRE CASSÉ
- LE TICKET DE CAISSE
- LE PAPIER BROYÉ OU DÉCOUPÉ
- LES TASSES DE CAFÉ À EMPORTER
- LES PRODUITS HYGIÉNIQUES
- L'ESSUIE TOUT ET LE MOUCHOIR EN PAPIER
- LES TEXTILES

Le tri sélectif est bénéfique à plusieurs titres.

Pour nos enfants, pour nos villes et villages, pour notre environnement et notre nature, et surtout pour notre budget. Le tri est ainsi l'affaire de tous !

Notre geste de tri contribue à économiser des ressources naturelles, à éviter le gaspillage et à limiter les pollutions.

Alors évitons de devoir facturer la poubelle jaune comme le font les territoires voisins !

POUR LES PARTICULIERS



A compter du 1^{er} janvier 2023, les usagers particuliers pourront accéder aux déchèteries selon les modalités suivantes :

- 100 passages maximum par an (pas de limitation pour les déchets végétaux)
- 5 m³ de volume maximum par passage

Anomalie de collecte

Les puces des containers poubelles arrivent en fin de vie.

Si cela vous arrive, les ripeurs ont pour consignes de vider dans leur camion votre container et de vous avertir dans le même temps du problème d'identification impossible.

Il est important que vous contactiez le SIRTOM, par courriel ou téléphone, dès que possible, afin qu'il vous change la puce défectueuse avant le ramassage de la semaine suivante.

Dans le cas contraire, votre container ne sera pas vidé.

Soyez vigilant !



Noël des enfants

Les familles prunaysiennes ont pu assister à un spectacle de magie, « Melle Carotte et l'andouille magique ».

Certains d'entre eux ont eu la chance de pouvoir monter sur scène et de réaliser des tours de magie avec Melle Carotte.

A la fin de la représentation le Père Noël a fait la surprise de venir partager un petit moment avec les enfants. Bien sûr son traineau était rempli de cadeaux et de ballotins de chocolats pour chacun d'entre eux.

La matinée s'est achevée autour d'un verre de vin chaud ou du jus de pomme chaud accompagnés de viennoises et de chocolats.



De la douceur pour nos aînés

Nos aînés ont eu la surprise d'accueillir dès le 17 décembre, leurs élus leur offrant quelques chocolats pour agrémenter les fêtes de fin d'année.

Joyeux Noël à tous nos aînés !!!

Pensées pleine de tendresse !!!



Les comptes rendus des conseils municipaux sont disponibles sur notre site internet www.prunaysuresonne.fr (onglet [vie communale](#))

Urbanisme

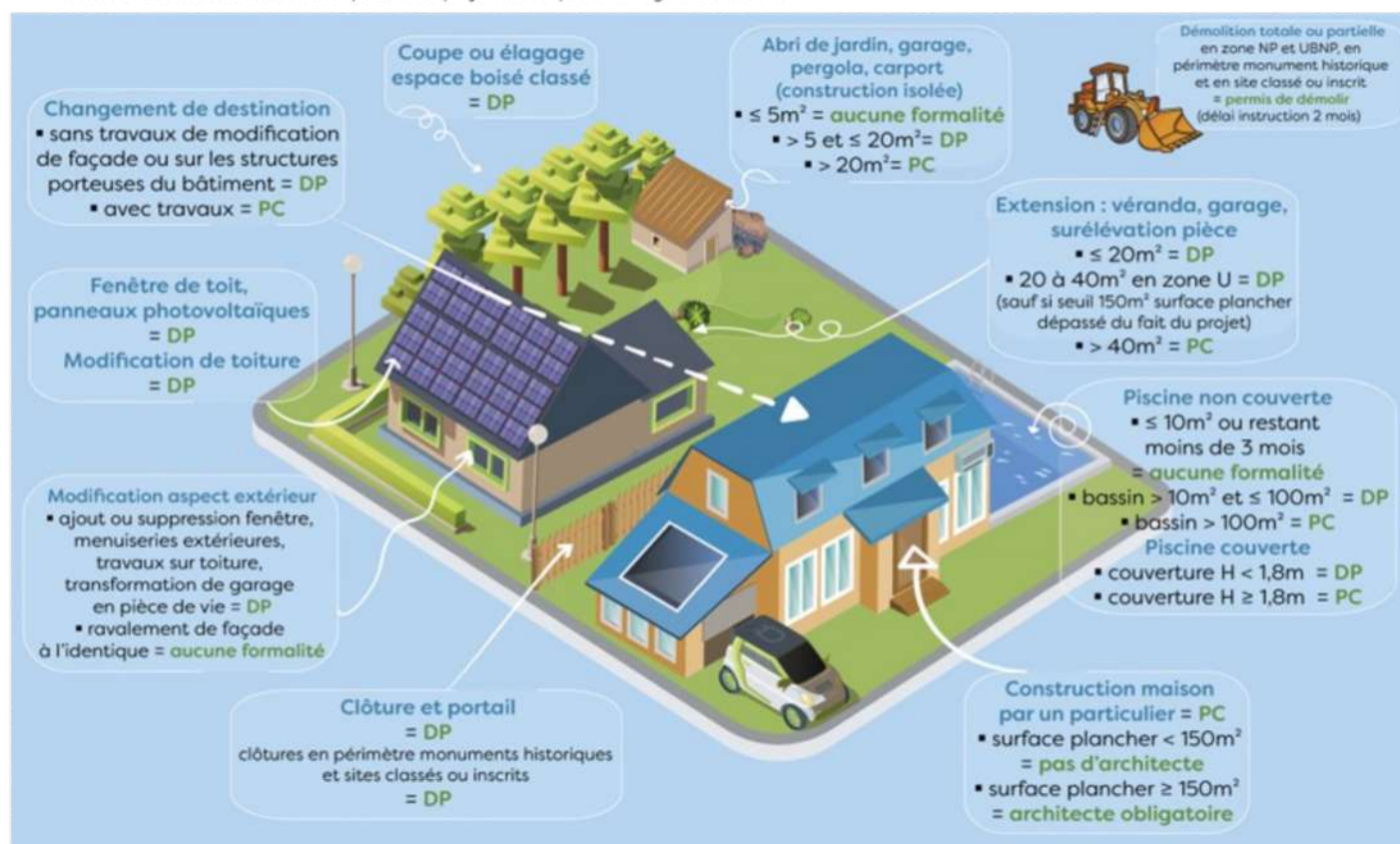
Il est rappelé que pour tous travaux à l'intérieur de votre propriété (y compris les clôtures), il est fortement conseillé de vous renseigner sur les dispositions réglementaires afin d'être en conformité avec le Plan Local d'Urbanisme qui gère l'administration du droit des sols.

De plus, vous n'êtes pas sans savoir que nous habitons dans un Parc Naturel régional, qui est riche d'un passé avec une identité rurale, mais qui n'oublie pas l'avenir. Il est le garant d'une parfaite intégration des nouvelles constructions et des modifications des existantes.

Différents guides et nuanciers sont à la disposition des pétitionnaires.

Quelle démarche pour votre projet ?

Même si aucune formalité n'est requise, votre projet doit respecter le règlement du PLU



DP = déclaration préalable (délai instruction 1 mois) PC = permis de construire (délai instruction 2 mois maison individuelle, 3 mois autre projet)

Zone U = zone urbaine Zone AU = zone à urbaniser Zone A = zone agricole Zone N = zone naturelle

Autres zones : rdv sur loroux-bottereau.fr, rubrique Urbanisme. H = Hauteur

Recensement

Toutes les communes de France assurent un recensement de leur population tous les 5 ans.

Pour notre commune, celui-ci se fera du 19 janvier au 18 février.

La communication sera réalisée par différents canaux, les Prunaysiens recevront par courrier les modes opératoires.

Il est à noter qu'il faudra privilégier la dématérialisation de la saisie des informations, mais pour les personnes éloignées des outils numériques, un agent recenseur, Madame DECROIX Tiffany aidera à cette saisie.



Histoire de **L'AMICALE PRUNAYSIENNE**

Létait une fois, il y a fort longtemps, en l'an 1967, l'Amicale Prunaysienne vit le jour par l'implication de joyeux villageois et de Georges BERCHER, maire de l'époque (1953 à 1989).

L'objectif était et reste l'animation de notre beau village où il y fait bon vivre !

Ainsi, de nombreuses manifestations ont eu lieu à commencer par l'arrivée du Père Noël accompagné de joyeux lutins dans une ferme, pour offrir à nos petites têtes un beau spectacle et l'aider à la distribution de cadeaux !

A l'époque, la salle polyvalente n'existait pas. Cette dernière a été construite en 1982.

Il faut savoir que le financement de toutes ces attentions :

Pour nos enfants « Noël – Pâques – Sorties »

Pour nos aînés « Attentions diverses – Colis de Noël »

Ne peut avoir lieu que grâce à l'implication de l'AMICALE par les manifestations proposées comme, le Vide Grenier et sa Fête de la Musique, le Ball-Trap (qui fut un temps, la principale source de revenus) Et plus récemment, le Week-end Bien-Etre.

Si vous voulez participer à cette belle histoire, apporter vos idées Rejoignez l'AMICALE ; c'est convivial et sans engagement, juste un peu de votre temps !

Rendez-vous à la salle polyvalente

JEUDI 12 JANVIER 2023 à 19 H 30

Ordre du jour :

- ☞ Bilan financier de l'année 2022
- ☞ Election du Bureau pour 2023
- ☞ Manifestations à venir
- ☞ Prévision du calendrier 2023
- ☞ Organisation du Week-End Bien-Être

Nous vous attendons nombreux !!!!

l'Amicale Prunaysienne

vous propose la reprise de l'ACTIVITE

PING-PONG

Tous les MARDIS de 20 h à 22 h de la Toussaint à Pâques

Activité GRATUITE, basée sur la convivialité et la bonne humeur

Les volontaires de tous âges sont les bienvenus

Les enfants doivent être accompagnés et sous la responsabilité d'un adulte

Contact : Claude GUIZOL au 01 64 99 56 92

Recette

Cette année, c'est avec plaisir que nous faisons honneur à une Prunaysienne. Elle nous fait partager sa recette d'un dessert qui a plu lors de la fête des voisins !

Un grand merci à Gaëlle Fendeler !

Ingrédients :

- 3 coings
- 3 œufs
- 50 g de beurre
- 200 g de farine
- 1 sachet de levure
- 80 g de sucre roux
- 2 cuillères à soupe de sirop d'érable
- 75g de noix
- 1 pincée de cannelle

Recette :

- Préchauffez le four à 180°C (thermostat 6)
- Mélangez au fouet le beurre mou et le sucre. Puis ajoutez les œufs, la cannelle puis la farine tamisée avec la levure chimique, et mélangez bien.
- Incorporez à la pâte lisse les cerneaux de noix hachés et le sirop d'érable.
- Épluchez les coings, les couper en morceaux..
- Incorporez les coings à la préparation précédente, bien mélanger puis versez le tout dans un moule à cake
- Faites cuire au four pendant 50 minutes.

Gâteaux aux coings



Régalez-vous !!!

Musée de l'aviation - Cerny

La passion de la technique, le goût de l'aventure, la volonté de transmettre leur savoir faire et de continuer d'apprendre ont conduit trois générations Salis à se consacrer à l'aviation ancienne sur un petit aérodrome du Sud Essonne pour en faire un lieu singulier où l'on conjugue exigence, audace, loisir - plaisirs, culture et émotions...

Quand Blériot traverse la Manche en 1909, il détermine la vocation de Jean-Baptiste Salis pour l'aviation. En suivra une riche carrière aéronautique : pilote et moniteur pendant la guerre de 14, pilote de démonstration, pilote du 1er ministre de l'air, avionneur et restaurateur... A l'âge de 59 ans, il réalise son rêve de gamin : traverser la Manche, avec un Blériot qu'il a restauré. Vingt ans plus tard, son fils Jean en fait de même et en 2009, c'est au tour d'Edmond, l'un des petits-fils, de revivre la même émotion, à 40 ans, avec le Blériot XI familial, à l'occasion du centenaire de cet évènement historique.

Du Blériot des débuts de l'aviation, Jean Salis a, au fil du temps, étoffé la collection, des avions qui ont jalonné la carrière de son père Jean-Baptiste : la guerre de 14, l'aviation sportive, les débuts du voyage aérien, la deuxième guerre mondiale. Parallèlement, la collection s'est enrichie de l'apport des associations et des collectionneurs privés qui l'ont rejointe : l'Amicale Jean-Baptiste Salis, Memorial Flight, Forteresse Toujours Volante et les Casques de Cuir.

Près de 70 avions de collection sont aujourd'hui basés sur le site et présentés régulièrement en vol, en particulier pour la grande fête annuelle de Pentecôte.

Le Musée Volant Salis vous propose de découvrir cette véritable fresque vivante de l'aviation avec une quarantaine de ces appareils vous racontant l'aventure des hommes et des machines. Une mention particulière pour la collection Morane Saulnier unique au monde et la Forteresse Volante B-17



Propreté du village

Dépôts sauvages

Nous constatons encore de trop nombreux dépôts sauvages sur le territoire communal. Malgré les « pièges photos », certains malfaisants passent à travers cette dissuasion. Il est rappelé que ces personnes sont passibles d'une amende de 1500 €. Outre la dégradation du paysage, le coût engendré par le nettoyage est supporté par les finances communales, donc nos impôts !

Nous devons tous être vigilants et faire remonter l'information, afin que les personnes mal intentionnées soient sanctionnées.



Balayeuse



Afin que la balayeuse puisse effectuer correctement son travail, il est recommandé de stationner les véhicules à l'intérieur de votre propriété lorsque cela est possible.

Les prochains passages sont :

Mardi 17 janvier, Mardi 14 février, Mardi 14 mars, Mardi 11 avril, Mardi 09 mai et Mardi 06 juin.

Déchets ménagers

Les containers à ordures ménagères (couvercle marron) peuvent être ramassés toutes les semaines et les containers à contenants (couvercle Jaune) sont ramassés les semaines paires.

Si vous rencontrez un problème avec votre container (casse, contenance etc...) une fiche contact est disponible sur le site de la commune, qui est à envoyer au SIRTOM (structure qui gère le ramassage des déchets).



Déjections canines



Pour une question d'hygiène, et par respect des autres usagers, notamment les enfants, les déjections canines sur la voie publique doivent être ramassées par les propriétaires des chiens, sous peine d'amende

Travaux effectués et à venir

Durant ce deuxième semestre, certains travaux ont été réalisés :

- La rénovation du couronnement du mur jouxtant l'école, qui était très abimé et qui se dégradait fortement.
- L'isolation des combles et grenier des classes de notre école .
- Le changement des fenêtres du logement situé au-dessus de la Mairie
- Le fibrage de l'école



L'année 2023 verra quelques travaux

- Vérification du réseau d'assainissement de la rue de l'Essonne afin de régler les dysfonctionnements actuels lors de forts orages.
- Des contrôles des installations existantes des particuliers auront lieu afin de minimiser les eaux pluviales « parasites » qui surchargent le réseau d'assainissement.
- La réfection et l'isolation de la toiture, avec pose de panneaux solaires, de la Mairie
- L'isolation du toit de la salle polyvalente, ainsi que le changement des fenêtres et portes côté rue de l'Essonne
- Le changement du chauffage de la salle polyvalente ainsi que la restructuration de la chaufferie du bâtiment (mairie-école-logement)
- La réfection des rues du village

Eclairage public

L'extinction de l'éclairage public est en place depuis plusieurs années sur notre commune.

Le but premier est de préserver la biodiversité et aussi assurer une trame noire, qui permet d'observer plus facilement les étoiles, de protéger la faune nocturne, en l'absence de pollution lumineuse.



La totalité des communes du Parc Naturel Régional du Gâtinais éteint au moins 5 heures par nuit, et la moitié assure l'extinction totale de mi-mai à fin août.

Nous avons récemment augmenté le nombre d'heures d'extinction en avançant de 2 heures la fin de l'éclairage, afin de, cette fois-ci, réaliser quelques économies en ces temps où le prix de l'énergie est très fluctuant (surtout à la hausse).

Végétation

Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées. Pourquoi ? Afin de :

- Ne pas gêner le passage des piétons ;
- Ne pas constituer un danger en cachant par exemple les panneaux de signalisation, en diminuant la visibilité dans une intersection, ou même si des racines sortent du trottoir risquant de le faire chuter un passant.

Autre élément important : **les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens** (fils électriques, téléphoniques ou éclairage public).

Je ne suis pas en règle, qu'est-ce que je risque ?

- **La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survient.**
- Le Maire peut contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le Maire pourra ordonner des travaux d'élagage, **les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.**

Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1 500 euros (article R. 116-2 du Code de la voirie routière).

Agenda !!!

(sous réserve de contraintes sanitaires)

- ◆ 06 janvier : Vœux du conseil
- ◆ 21 janvier : Opération 1 enfant, 1 arbre
- ◆ 25 et 26 mars : Week-end ZEN



Surveillez vos boîtes aux lettres et le Facebook de la commune !!!

Carnet

Décès

Toutes nos condoléances aux familles

- Philippe SCHAFFER décédé le 14 Octobre
- Odette JOFFRE décédée le 19 octobre
- Nathanaël RADET-TALIGOT décédé le 25 octobre

Nouveaux arrivants

Nous souhaitons la bienvenue à

- Mlle DE BOUBERS et Mr JANIAUD domiciliés 1 Rue de l'Essonne
- M. M^{me} LEPELLETIER domiciliés 17 bis rue de l'Essonne
- M. M^{me} SHEPS domiciliés 19 rue de l'Essonne
- M^{me} RENAUX domiciliés 2 rue de Courcelles
- M. GAYE M^{me} LAURENT domiciliés 6 rue de la Vallée
- M. M^{me} MARTIN domiciliés 4 rue de l'Essonne
- M. M^{me} DESMAREST domiciliés 1 bis rue Georges Bercher
- M. FERNANDES M^{me} SAUTES domiciliés 4 rue Georges Bercher
- M. M^{me} GONCALVES-RIBEIRO domiciliés 3 chemin des prés

Naissances

Félicitations aux heureux parents

- Keziah TASSIUS le 06 Juillet
- Nathanaël RADET-TALIGOT le 25 octobre
- Eliott GAYE le 22 Novembre
- Lyzio SHEPS le 06 Décembre

Pharmacies de garde

Les pharmacies de garde sont affichées sur les vitrines des pharmacies des communes voisines, sur le site internet monpharmacien-idf.fr, ou sur l'application mobile [Mon Pharmacien](http://MonPharmacien) (Android ou Apple)

